

L'an deux mille dix-huit, le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 08 février 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, BURDET Eric, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela,

Absents : ANDRE Isabelle, BERNON Martine, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CAVALLO Sandrine, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, TETAZ Isabelle.

PROCURATIONS : Martine BERNON a donné pouvoir à Jacques CONVERT
Sandrine CAVALLO a donné pouvoir à Eric BURDET
Isabelle TETAZ a donné pouvoir à Yves MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 08 février 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 08 février 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Mathieu CROSET, Catherine MARTIN.

Pour : 13

Contre : 1 (Marcel GIRARDIN)

Abstention : 0

I – GRAND LAC

- Notification de l'arrêt du PLUi de l'Albanais savoyard – Avis à émettre

Monsieur le Maire informe qu'en date du 14 décembre 2017, le conseil communautaire, par délibération, a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Albanais Savoyard.

Le dossier complet a été transmis aux communes membres de Grand Lac pour avis, à émettre, au plus tard trois mois à compter de l'arrêt du projet, conformément à l'article R 153-5 du code de l'urbanisme.

L'ensemble des modalités de concertation du PLUi de l'Albanais savoyard définies le 20 novembre 2014 par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du canton d'Albens et précisées par une délibération du 19 mars 2015 ont été mises en œuvre et respectées.

Les informations transmises à la population se sont efforcées d'être les plus complètes et actualisées afin de permettre à chacun d'émettre des remarques et observations par les moyens définis dans les modalités de concertation.

Ces modalités ont permis aux élus d'échanger avec la population et ainsi recueillir les avis et remarques des habitants et autres acteurs locaux.

La concertation a permis aux habitants de comprendre l'intérêt de l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal et ses enjeux pour le futur territoire, à l'horizon 2030.

Ces enjeux partagés ont permis d'établir et de définir un projet politique commun.

Même s'il est vrai que l'intérêt du public portait quasi exclusivement sur des besoins et intérêts personnels de propriétaires fonciers, l'intercommunalité a souligné l'objectif d'intérêt général de l'élaboration du PLUi.

En effet, la juxtaposition d'intérêts privés ne correspondant pas à l'intérêt général, les orientations et les choix d'aménagements qui ont dû être réalisés ne peuvent aboutir à la satisfaction de l'ensemble des demandes particulières.

Au vu des éléments mentionnés, il est demandé d'émettre un avis sur cet arrêt du PLUi de l'Albanais Savoyard.

Il précise que trois PLUi sont en cours actuellement à Grand Lac :

- L'Albanais savoyard sur lequel, il nous faut se prononcer ce soir
- L'ex-CALB, dont une réunion publique sera organisée au cours de ce premier trimestre 2018 au cours de laquelle le zonage sera présenté,
- La Chautagne dont la procédure démarre

Après quelques précisions sur la procédure, monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer favorablement à l'arrêt de ce PLUi de l'Albanais savoyard.

Pour : 13 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1 (Marcel Girardin)

➤ **Transfert de compétences au 1^{er} janvier 2018 – Evaluation des charges transférées et attribution de compensation provisoire 2018**

En date du 9 février 2017, le conseil communautaire a désigné une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, notamment afin d'évaluer les transferts de charges associés aux transferts de compétences projetés et d'en mesurer les conséquences sur les montants des attributions de compensation (AC) perçues ou versées par les communes membres.

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB), de la Communauté de communes du Canton d'Albens (CCCA) et la Communauté du Canton de Chautagne (CCCH), la nouvelle communauté d'Agglomération Grand Lac a décidé de prendre en totalité à compter du 1^{er} janvier 2018, sur son territoire les compétences suivantes :

- Eau potable
- Eaux pluviales

- Social
- GEMAPI

Ce choix entraîne une évaluation des transferts de charges pour les communes devant transférer ces compétences au 1^{er} janvier 2018. En fonction des compétences, les communes concernées sont les suivantes :

- Eau potable – communes membres des anciennes CCCA et CCCh
- Eaux pluviales - communes membres des anciennes CCCA et CCCh
- Social – communes membres de l'ancienne CALB
- GEMAPI - communes membre des anciennes CCCA et CCCh

Ces 4 transferts ont été étudiés par la CLECT et sur la base du rapport d'évaluation rendu, il est proposé d'approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire 2018.

Pour Voglans, le transfert de la compétence « Social » a une incidence sur l'Attribution de Compensation de 10 973 €.

L'étude a été réalisée sur six années.

Monsieur le maire présente les tableaux suivants :

1) Attribution de compensation provisoire des communes en dehors d'Aix les Bains et Bourget du Lac

Communes	Structure	Subvention 2011	Subvention 2012	Subvention 2013	Subvention 2014	Subvention 2015	Subvention 2016	Moyenne
Bourdeau	CCAS Bourget du Lac	-1 895 €	-1 864 €	-2 463 €	-2 463 €	-2 151 €	-989 €	-1 971 €
Brison Saint Innocent	SISCA	-12 889 €	-11 867 €	-13 529 €	-15 496 €	-17 698 €	-17 604 €	-14 847 €
Chapelle du Mont du Chat	CCAS Bourget du Lac	0 €	-1 637 €	0 €	-1 700 €	-1 541 €	-1 272 €	-1 025 €
Drumettaz Clarafond	SISCA	-12 184 €	-12 074 €	-11 300 €	-11 966 €	-15 094 €	-16 051 €	-13 111 €
Grésy sur Aix	SISCA	-20 096 €	-21 712 €	-22 237 €	-25 312 €	-31 063 €	-31 365 €	-25 298 €
Le Montcel	SISCA	-4 856 €	-4 588 €	-4 488 €	-5 470 €	-7 273 €	-5 628 €	-5 384 €
Méry	SISCA	-5 910 €	-6 562 €	-7 498 €	-9 637 €	-11 355 €	-10 486 €	-8 575 €
Mouxy	SISCA	-9 850 €	-10 776 €	-11 433 €	-12 212 €	-13 396 €	-13 369 €	-11 839 €
Ontex		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pugny	SISCA	-3 994 €	-4 065 €	-4 466 €	-4 295 €	-4 944 €	-4 815 €	-4 430 €
St Offenge	SISCA	-5 914 €	-4 944 €	-5 214 €	-5 638 €	-7 012 €	-7 777 €	-6 083 €
Tresserve		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Trévignin	SISCA	-2 855 €	-2 864 €	-3 331 €	-3 594 €	-5 093 €	-5 567 €	-3 884 €
Viviers du Lac	SISCA	-8 674 €	-9 710 €	-10 513 €	-11 573 €	-12 684 €	-13 850 €	-11 167 €
Voglans	SISCA	-9 411 €	-9 789 €	-10 230 €	-10 584 €	-13 362 €	-12 460 €	-10 973 €
TOTAL		-98 528 €	-102 453 €	-106 701 €	-119 938 €	-142 665 €	-141 234 €	-118 587 €

Au global, le montant représente un coût de 11 587 €

Il précise que les communes d'Ontex et Tresserve n'ont pas de flux financiers pour cette compétence « Social ».

2) Attribution de compensation provisoire pour la commune du Bourget du Lac

SAD / Dépenses de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la subvention CCAS au SAD	-4 893 €	-4 384 €	-4 431 €	-4 312 €	-3 771 €	-3 651 €
Coût du personnel partagé non imputé (déduction faite des refacturations de personnel)	-41 738 €	-41 493 €	-43 388 €	-32 762 €	-39 775 €	-38 646 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	-46 631 €	-45 877 €	-47 819 €	-37 074 €	-43 546 €	-42 297 €

AC total SAD	-43 874 €
---------------------	------------------

Portage de repas / Dépenses de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la subvention CCAS au portage de repas	54 €	-2 281 €	-2 433 €	-3 898 €	-5 137 €	-7 758 €

AC total portage de repas	-3 575 €
----------------------------------	-----------------

AC TOTAL social	-47 449 €
------------------------	------------------

Le coût total s'élève à **47 449€** pour la commune du Bourget du Lac.

3) Attribution de compensation provisoire pour la commune d'Aix les Bains

Coûts réels issus des comptes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Subvention pour le SAD	-55 941 €	-1 514 €	-9 596 €	0 €	0 €	-10 446 €	-12 916 €
Subvention pour le Foyer logen	-63 157 €	-84 846 €	-124 912 €	-62 000 €	0 €	0 €	-55 819 €
Subvention pour l'EHPAD	-92 595 €	-66 292 €	-130 000 €	-25 000 €	0 €	0 €	-52 315 €
Subvention pour le SSIAD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Subvention Personnes Agées Fonction 61 (CCAS)	-255 973 €	-188 640 €	-260 596 €	-112 124 €	-64 132 €	-132 526 €	-168 998 €
Refacturation abonnements SAAD, SSIAD et administration	-28 350 €	-28 350 €	-28 350 €	-28 350 €	-28 350 €	-28 350 €	-28 350 €
Coûts agents partagés	-279 160 €	-288 625 €	-297 148 €	-303 621 €	-305 870 €	-311 779 €	-297 701 €
TOTAL	-775 176 €	-658 267 €	-850 602 €	-531 095 €	-398 352 €	-483 101 €	-616 099 €

La moyenne des subventions versée par le CCAS d'Aix les Bains sur les six dernières années s'élève à 616 099 €.

A fin 2016, le déficit cumulé s'élève à 1 010 988 € dont pour :

- le SAD à - 628 682 €,
- le SSIAD, - 40109 €,
- l'EHPAD, - 261 584 €
- et pour le Foyer logement de - 80613 €.

Il a été convenu de lisser ce déficit sur 15 ans soit - 67 399 € ce qui porte l'attribution de compensation provisoire au titre de la compétence social à 683 498 € pour les 15 premières années et la 16ème à 616 099 €.

L'attribution de compensation provisoire pour 2018, pour les communes de Grand Lac se présente ainsi :

2018	AC définitive 2017	AC provisoire 2018
Aix-les-Bains	+ 4 149 186	+ 3 465 688
Bourdeau	+ 10 363	+ 8 392
Bourget-du-Lac	+ 768 702	+ 721 253
Brison-Saint-Innocent	- 58 256	- 73 103
Chanaz	+ 167 743	+ 162 139
Chapelle-du-Mont-du-Chat	+ 4 243	+ 3 329
Chindrieux	+ 96 719	+ 90 940
Conjux	+ 10 192	+ 8 664
Drumettaz-Clarafond	+ 459 522	+ 446 411
Entrelacs	+ 1 401 065	+ 1 341 811
Grésy-sur-Aix	+ 692 234	+ 666 936
La Biolle	+ 266 280	+ 254 270
Le Montcel	- 52 591	- 57 975
Méry	+ 51 833	+ 43 258
Motz	+ 372 608	+ 353 490
Mouxy	+ 16 059	+ 4 220
Ontex	+ 13 825	+ 13 825
Pugny-Chatenod	- 72 392	- 76 822
Ruffieux	+ 509 016	+ 501 745
Saint-Offenge	- 34 760	- 40 843
Saint-Ours	+ 50 526	+ 45 908
Saint-Pierre-de-Curtille	+ 40 574	+ 17 380
Serrières-en-Chautagne	+ 230 611	+ 221 416
Tresserve	- 103 679	- 103 679
Trévignin	- 22 331	- 26 215
Vions	+ 36 485	+ 35 039
Viviers-du-Lac	+ 89 811	+ 78 644
Voglans	+ 812 969	+ 801 996
TOTAL GRAND LAC	+ 9 906 556	+ 8 908 117

Après cette présentation, le conseil municipal approuve le présent rapport, l'évaluation des charges transférées telle qu'elle résulte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ainsi que le montant provisoire de l'attribution de compensation 2018.

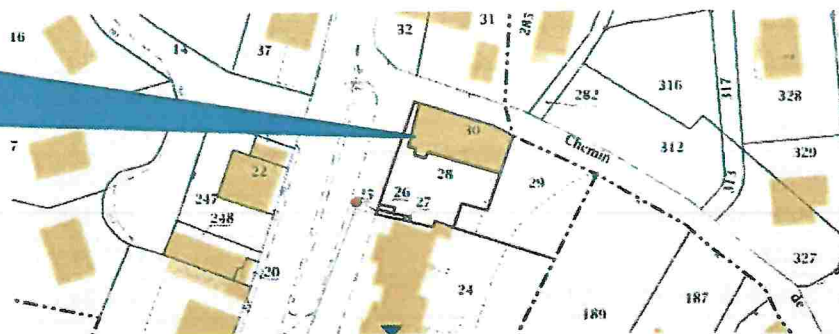
Pour : 13 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Girardin)

II – FINANCES

➤ Cession du bâtiment La Fontaine (Ancienne mairie)



Monsieur le maire informe qu'après avoir réhabilité le complexe Noël MERCIER et construit de nouvelles salles pouvant accueillir le monde associatif ou les particuliers pour des réunions familiales, il est nécessaire de vendre ce bâtiment dénommé « La Fontaine ».

Il précise que l'objectif n'est pas de dilapider le patrimoine communal mais d'éviter d'engendrer des frais importants puisque ce bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilités sans travaux conséquents, s'il devait être affecté à un service public.

Il poursuit en précisant que ce bien immobilier se situe en section AP, n° 25, 26, 27, 28, 29 et 30, pour une surface totale de 905 m².

Le tout sur un terrain non clos en forte pente, aménagé en espaliers avec un mur de soutènement, d'escaliers, d'une place faisant fonction de parkings.

Il se compose :

- Au RDC, d'un sas, d'un espace accueil, d'un accès à la mezzanine par des escaliers, d'un bureau à droite, d'une salle d'archives avec sanitaires et d'une cave indépendante.
- En mezzanine, d'un bureau
- Au R+1, d'une salle de réunion, d'un bureau et d'un espace attente, d'un local technique, d'une chaufferie et d'un dégagement avec sanitaires.
- Au R+2, d'une salle des fêtes avec sanitaires et cuisine, accessible par le chemin de la Combe.

Monsieur Girardin interroge le maire sur la constructibilité des parcelles 26 et 27, qui représente la place devant le bâtiment.

Monsieur le Maire l'informe que la cession fera l'objet d'un cahier des charges qui définira les modalités de la cession mais aussi, l'obligation de l'acquéreur de donner toute information de nature à faciliter la compréhension et l'appréciation du projet avec le respect de toutes les règles de stationnement et des servitudes de passage.

Madame Bernou demande d'apporter la précision suivante sur la délibération : «... ce bâtiment est ancien, inadapté et source de nuisances pour les riverains,... ».

A l'issue de cet exposé, Monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à engager toutes les démarches pour mettre à la vente ce bâtiment.

Le conseil municipal accepte à la majorité la cession de ce bâtiment et charge Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches en vue de l'aliénation de ce bien immobilier.

Pour : 13 dont 3 pouvoirs

Contre : 1 (M. Girardin)

Abstention : 0

III - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- En l'absence de Madame Cavallo, Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018					
LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 15/01/2018					
DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPOT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 17 C 1010	M. LAMBERT Mme CARTIER	30/10/2017	Maison individuelle	"Les Vergers de Bouvard"	Accordé le 07/02/2018
PC 17 C 1014	M. DONZEL Grégory	30/11/2017	Maison individuelle	"Les Vergers de Bouvard"	Accordé le 06/02/2018
PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS					
PC 16 C 1002-M2	Mme BIGLIA Nelly	10/01/2018	Couleur de façades, création d'une porte de garage et d'un auvent	Chemin du Berlinguet	Accordée le 06/02/2018
DECLARATIONS PREALABLES					
DP 18 C 5002	M. GIRARDIN André	05/01/2018	Pose de volets roulants intégrés	384 rue Bouvard Dessous	Accordée le 29/01/2018
DP 18 C 5003	M. GAY Michel	18/01/2018	Création d'une véranda	555 rue bouvard Dessus	Accordée le 05/02/2018
CERTIFICATS D'URBANISME OPERATIONNEL					
CU 18 C 2006	GARAGE DES PINS	17/01/2018	Projet de stockage de véhicules	Rue Pré Gaut	Favorable le 09/02/2018
CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION					
CU 18 C 2001	Maître PICHON	15/01/2018	Maison Mme PERIGOIS	468 rue Centrale	Arrêté le 17/01/2018

- Aménagement du Chemin de la Patte d'Oie - Lancement d'une étude

Monsieur le maire informe qu'il serait intéressant de réaliser une étude pour connaître le montant des travaux et équipements nécessaires sur le chemin de la Patte d'Oie, afin de répondre à une demande d'urbanisation du secteur. Tous les terrains, au droit de cette voirie, sont constructibles et rentrent dans deux programmes d'Orientation d'Aménagement Programmé (O.A.P.) au PLUi.

Cette étude permettrait de fixer l'emprise foncière, d'estimer le coût de l'opération et ainsi, organiser le plan de financement, ce qui conduira à mettre en place une taxe d'aménagement majorée sur ces opérations.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer une étude sur ce secteur.

Pour : 13 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 1 (Marcel Girardin)

IV - TRAVAUX

Monsieur Burdet présente à l'écran quelques photos. Elles témoignent de l'avancement des travaux.

➤ Aire de jeux – La Creuse

L'aire de jeux est déjà bien occupée par les enfants. La fontaine, l'éclairage public, la pose de la vidéo-surveillance et l'engazonnement restent à réaliser pour que ce projet se termine.



➤ Modes doux – Aménagement de sécurité

Les trottoirs sont matérialisés et l'enrobé est prévu fin février en fonction des conditions météorologiques. Sur la rue Bouvard Dessous, au droit des moloks, les bordures qui identifient le chemin piétonnier sont posées. Ce chemin remplace l'escalier qui était prévu dans le projet initial.

Vers le rond-point d'Eiffage, la piste cyclable est en cours. Ce rond-point fera l'objet d'un aménagement ultérieur, présenté lors d'un prochain conseil et réalisé par les services techniques.

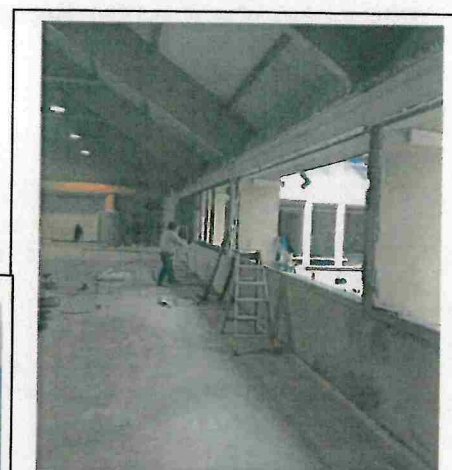
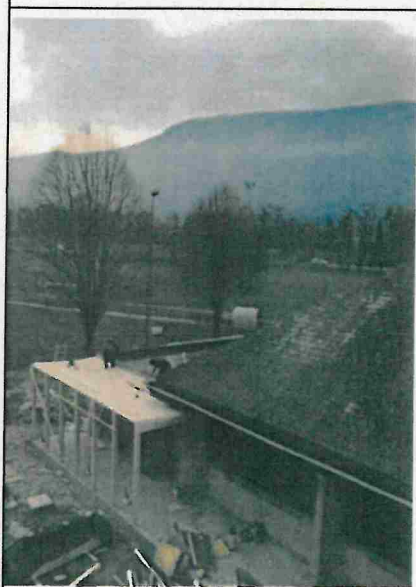
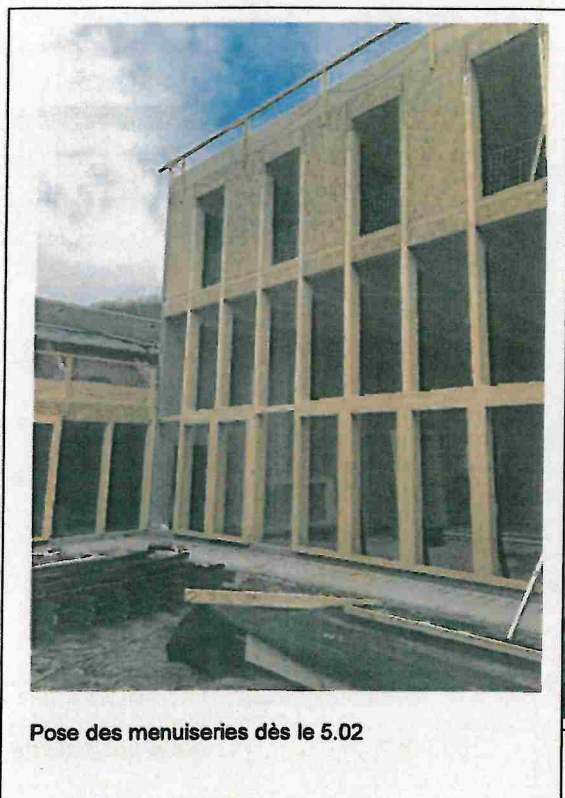
Monsieur le Maire précise que le revêtement du chemin du Gas est en très mauvais état mais le devis produit pour la réfection de la chaussée est trop élevé pour que ces travaux soient envisagés cette année.



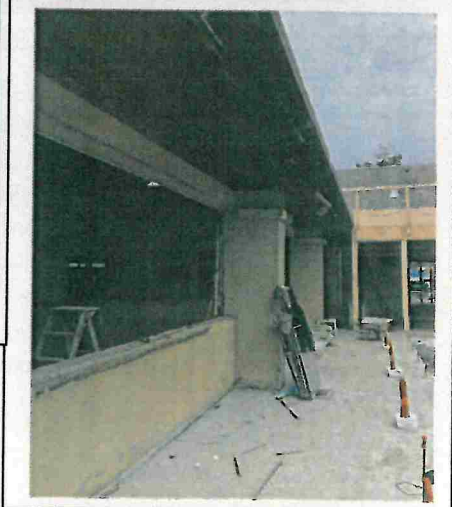
➤ Complexe Noël MERCIER

Les travaux avancent bien et respectent le planning mentionné au marché. Les ouvertures dans la salle polyvalente, baies vitrées et accès sont réalisés et tout sera hors d'eau et hors d'air pour la manifestation de l'ESVV, le 22 février.

Le bardage et l'étanchéité sont terminés.



Démolition des allèges de la grande salle



Monsieur le Maire précise que l'étude des modes doux jusqu'à Villarcher est en cours, pour le lancement de la consultation pour les travaux.

Le revêtement du chemin du Gas est en très mauvais état mais le devis produit pour la réfection de la chaussée est trop élevé pour que ces travaux soient envisagés cette année.

La glissière en métal le long du nouveau cheminement au-dessus des moloks de Bouvards sera remplacée par une glissière en bois. Un radar pédagogique sera installé le long de la rue des Bouvards.

V – VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

Madame Bernou rappelle que les ouvertures de la bibliothèque durant ces vacances scolaires, seront :

- pour cette première semaine, ce mercredi de 15h à 18h,
- et pour la deuxième semaine, les ouvertures normales des lundi, mercredi et vendredi.

Elle présente ensuite les animations prévues sur le mois de mars

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
02/03/18	CLUB DE LA SAINT MARTIN Dégustation de Bugnes Tous les aînés de la commune sont invités	A partir de 14h30	Salle polyvalente
10/03/18	Association Les Recyclés Soirée dansante : couscous	A partir de 20h	Salle polyvalente
17/03/18	LOISIR MUSIQUE Concert Musique	19h 30	Salle polyvalente
18/03/18	APE Carnaval des enfants	A partir de 15h	Départ place de la Mairie
21/03/18	ATELIER « COMPTINES INTERGÉNÉRATIONNELLES » enfants de 0 à 4 ans Maternelles, Micro crèche, RAM	9h30 à 10h30	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
24/03/18	TOUCH RUGBY Repas Dansant	20h	Salle polyvalente

La collecte du « Don du sang » est prévue le jeudi 15 février à partir de 16 h au gymnase.

Avant de clore cette séance, Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des questions à poser.

Monsieur Girardin a entendu dire que la commune a acheté un photocopieur dont le montant est de 70 000 € et souhaite savoir ce qu'il en est.

Monsieur le maire lui répond que le photocopieur n'est pas acheté mais loué à une société. Le montant de la location est de l'ordre de 1000€ par mois et donc sans commune mesure avec le chiffre avancé.

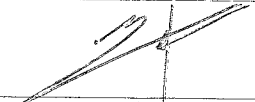

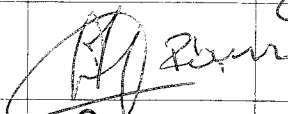

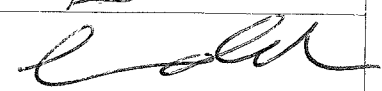
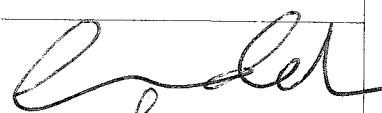

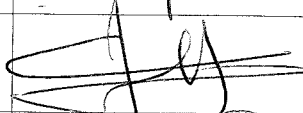

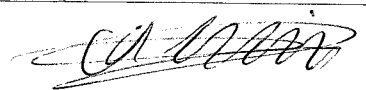
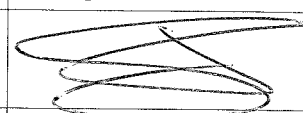
A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire clôt cette séance du conseil municipal.

A VOGLANS, le 02 mars 2018

Le Maire,
Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 FEVRIER 2018

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Non	Pouvoir à J.CONVERT	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui		
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Non	Pouvoir à E. BURDET	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui	Pour	
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	_____	Absente le 20 mars 2018 Pouvoir à M. BERNON
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	_____	Absente le 20 mars 2018 Pouvoir à J. CONVERT
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
CORREIA DA SILVA- PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	Pour	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Oui	_____	Absent le 20 mars 2018
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Non	Pouvoir à Yves MERCIER	_____

